

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 16 mars 2023 Compte rendu **COMMUNICABLE**

Le jeudi 16 mars deux mille vingt-trois, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coulanges-lès-Nevers se sont réunis à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Julien JOUHANNEAU.

Ouverture de la séance à 18h40

Membres présents : Madame Sylvie FAVERIAL, Monsieur Joël LAUNOIS, Madame Françoise RIVET, Monsieur Roger GUYOT, Madame Irène LAVEAU, Monsieur Fabrice MOLARD, Madame Elyane CHATILLON, Madame Elisabeth RAY, Monsieur Julien JOUHANNEAU.

Absents et excusés : Madame Martine RENAULT donne pouvoir à Madame Françoise RIVET, Monsieur Pierre-Henri COTTARD donne pouvoir à Madame Sylvie FAVERIAL.

1- Désignation du secrétaire de séance : Madame Françoise RIVET

2- Approbation du compte-rendu du CCAS du 13 février 2023

Sylvie FAVERIAL demande si tout le monde est d'accord sur le contenu du compte-rendu et s'il est bien le reflet des points présentés à l'ordre du jour et des discussions qui ont pu en découler. La majorité des participants est d'accord sur le contenu du compte-rendu.

Le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**

3- Intervention de Monsieur CAULIEZ – Résidence Séniors DOMITYS

Chargé de réseau pour le groupe DOMITYS, Monsieur Mathieu CAULIEZ nous a présenté la résidence « Le Belvédère » qui se situe à Nevers, proche de l'hôpital Pierre Bérégovoy.

Ouvert il y a maintenant 3 ans, cet établissement propose des hébergements séniors pour un séjour de courte ou longue durée, allant du studio de 37 m² au T3 de 65 m² avec salle de bains et cuisines équipées, balcon, terrasse ou jardin privé en pension complète ou semi-complète. La résidence dispose d'un restaurant pour ses locataires, tout est fait sur place avec des produits frais, de saison et à la carte. Il est également possible de stationner son véhicule, un parking souterrain est proposé aux résidents.

110 appartements sont à louer dont 10 en hébergement temporaire allant d'une journée à 6 mois de location pour un loyer de 99 € par jour en pension complète. Cependant, en venant de la part du CCAS ou de la Mairie de Coulanges-les-Nevers, le tarif prescripteur de 65 € par jour est appliqué.

Le groupe DOMITYS considère ses résidents comme des locataires à part entière, c'est pourquoi ils sont en totale autonomie tout en étant bien entourés. Tous les résidents sont suivis par un médecin, des infirmières et peuvent également bénéficier du portage de repas.

Sauna, piscine chauffée, bain à remous, salle de sports tout est conçu pour le bien-être des locataires. 50 activités par mois sont proposées aux résidents comme la visite de la faïencerie à Nevers, l'espace Bernadette Soubirou, ou une soirée au Casino de Pougues-les-Eaux suivie d'un dîner au restaurant. Des voyages sont également organisés comme un séjour de 15 jours en Espagne en 2022.

Le groupe Domitys accueille également du public pour des réceptions, des réunions mais aussi pour la restauration.

4- Décisions prises par le Conseil Départemental et octroi de secours d'urgence

a) Décisions prises par le Conseil Départemental

- Monsieur B. a déposé une demande d'aide sociale le 19/09/2022 pour la prise en charge des frais d'accompagnement (31,48 €) par le SAMSAH de l'APF à Imphy.

Décision du 14/02/2023, il a été décidé de lui accorder cette aide à compter du 01/12/2022 au 30/11/2027 sans récupération de ressources.

- Madame C. a déposé une première demande d'allocation personnalisée à l'autonomie le 02/02/2023 pour la prise en charge du tarif dépendance à l'E.H.P.A.D. Arpavie Saint Genest à Nevers.

Décision : la Commission de Chaméane du 09/02/2023 a décidé de lui accorder cette allocation à compter du 02/02/2023 au 28/02/2026 selon les modalités suivantes :

Attribution d'une prestation journalière de :

- **8,43 €, pour un degré de dépendance (G.I.R) : 4, sa participation journalière sera de 6,22 €**
- **Allocation versée à l'établissement.**

- Monsieur G. a déposé une demande de révision d'allocation personnalisée à l'autonomie en établissement le 20/02/2023, pour la prise en charge du tarif dépendance à l'E.H.P.A.D « Le Grand Jardin » - 35 avenue de la Grande Bastide – 83980 Le Lavandou.

Décision : la Commission de Chaméane du 23/02/2023 a décidé de lui accorder cette allocation à compter du 20/02/2023 au 28/02/2026 selon les modalités suivantes :

Attribution d'une prestation journalière de :

- **7,83 € pour un degré de dépendance (G.I.R) : 3 sa participation journalière sera 5,76 €**
- **A partir de la date de début de droit mentionnée ci-dessus, il percevra un montant mensuel de 238,16 €.**

b) Secours d'urgence

- Madame W., domiciliée au CCAS de la mairie de Coulanges est bénéficiaire du RSA et doit assumer des charges conséquentes. Elle se trouve en difficulté pour faire face à ses besoins alimentaires.

Décision : un colis d'une valeur de 30 € lui a été attribué.

- Madame P., domiciliée à Coulanges-Les-Nevers est auto-entrepreneuse mais ne parvient pas à se dégager de salaire actuellement. Elle bénéficie donc en parallèle du RSA pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille, âgée de 18 ans et scolarisée.

Madame a souhaité financer le permis de conduire à sa fille : elle a donc réalisé plusieurs chèques de 225 euros. Le premier chèque a été débité, générant un découvert conséquent, et un deuxième doit l'être prochainement. Elle ne pourra donc pas subvenir à ses besoins alimentaires tout au long du mois à venir.

Décision : un colis de 30 € lui a été attribué puis un second du même montant à la fin du mois.

5- Journée festive en lien avec les enfants du CMJC

Le compte rendu du CMJC du 10 janvier 2023 a été communiqué par Madame Jocelyne PILORGE, responsable ALSH. La journée des talents va se dérouler le 10 septembre 2023. Monsieur le Maire propose qu'un nom soit donné à cette journée et attend les idées de chacun.

6- Exposé des travaux de Charène DELACOUR

Un point est fait sur les 2 groupes de travail qui se sont déroulés le 1^{er} et 8 mars 2023.

Journée du 1^{er} mars : Courses pour les aînés

Le groupe de travail a communiqué sur la faisabilité de la mise en place de ce dispositif. La question du filtrage des personnes dans le besoin ou non, via le biais des assistantes sociales du département a été abordé mais aussi le temps que cela prendrait aux bénévoles.

Un questionnaire de diagnostic social de la commune va être mis en place.

Journée du 8 mars : Journée intergénérationnelles

Le groupe de travail s'est réuni pour discuter des projets qui pourrait être organisés. L'organisation de la journée « Petit Patrimoine de Pays » comme l'an passé, ainsi que l'organisation d'une journée avec le conservatoire du jeu ont été retenus.

Ces deux groupes de travail seront amenés à se réunir prochainement.

7- Débat d'Orientation Budgétaires 2023

Lecture par Madame Sylvie FAVERIAL du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, approuvé à l'unanimité.

- **Calendrier des prochaines réunions CCAS**
- 06/04/2023
- 22/05/2023
- 22/06/2023 (remise dictionnaire et calculatrice)
- 26/06/2023

La séance est levée à 21h20

Prochaine réunion : le jeudi 6 avril 2023

<p>Le Président du CCAS,</p>  <p>Julien JOUHANNEAU</p> 	<p>La Secrétaire de séance,</p>  <p>Françoise RIVET</p>
---	--

